

20 rue de la Baume
CS 10020
75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00
Télécopieur : 01 55 31 24 69
www.apicil-asset-management.com

Paris, le 8 mars 2021

Lettre aux porteurs de parts du FCP Capital Prudence

Part P : FR0010823666
Part I : FR0010356717
Part U : FR0013310844

Objet : précision de la stratégie d'investissement

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts P, I, ou U du Fonds Commun de Placement « Capital Prudence » (le « Fonds »), et nous vous remercions de votre confiance.

1. L'opération

Depuis septembre 2017, la gestion financière de votre fonds était déléguée auprès de Myria Asset Management. APICIL ASSET MANAGEMENT, société de gestion titulaire du fonds, disposant d'une expertise reconnue en multigestion et en allocation d'actifs a souhaité reprendre la gestion en direct de votre OPC.

Nous profitons de la reprise de la gestion en direct de cet OPC pour clarifier certains points de la stratégie d'investissement et baisser le total d'actifs risqués au sein du portefeuille de 30% à 20%.

Ces modifications ne sont pas soumises à agrément de l'AMF.

Nous vous précisons que, si vous êtes d'accord avec cette modification, aucune action n'est requise de votre part. En revanche, en cas de désaccord, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment à compter de la réception du présent courrier, étant précisé que le FCP ne prélève pas, actuellement, de frais de sortie.

2. Modifications entraînées par l'opération

Les modifications entreront en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Modification du profil rendement/risque : NON

20 rue de la Baume
CS 10020
75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00
Télécopieur : 01 55 31 24 69
www.apicil-asset-management.com

Les clarifications de la stratégie d'investissement n'augmentent pas le profil rendement/risque de l'OPC : votre fonds reste investi principalement sur des OPC exposés au marché de taux d'intérêt (poche « taux ») et jusqu'à 20% maximum (auparavant 30%) en OPC exposés aux marchés actions, taux à caractère spéculatif, crédit et Absolute Return. La sensibilité totale du portefeuille restera comprise entre -1 et +4 et l'exposition aux marchés actions restera limitée à 10%.

Vous trouverez en annexe à ce courrier un tableau comparatif des éléments modifiés.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus du Fonds sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion APICIL Asset Management au 20 rue de la Baume, 75008 Paris et sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du DICI.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel, qui se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Bertrand JOUNIN
Directeur Général

«CAPITAL PRUDENCE»
Tableau des changements induits par le changement de modification de la stratégie d'investissement

Rubriques	AVANT	APRES
II.2 Objectif de gestion	<p>Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 1.20% pour les parts P, à €STR capitalisé + 1.60% pour les parts I et à €STR capitalisé + 1.50% pour les parts U, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.</p>	<p>Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 1.00% pour les parts P et à €STR capitalisé + 1.40% pour les parts I, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.</p>
II.4. Stratégie d'investissement	<p>Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.</p> <p>Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.</p> <p>Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.</p>	<p>Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier et de contrats financiers. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.</p> <p>Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier dans le temps dans les limites définies par poche d'allocation.</p> <p>Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.</p>

	<p>Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.</p> <p>Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.</p> <p>Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).</p> <p>L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.</p> <p>L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.</p> <p>Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.</p> <p>Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :</p> <ul style="list-style-type: none">• une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que	<p>Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.</p> <p>Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.</p> <p>Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).</p> <p>L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.</p> <p>L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.</p> <p>Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :</p> <ul style="list-style-type: none">• une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que
--	---	--

	<p>l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion. <p>L'allocation globale du portefeuille est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 20 % maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5 % de l'encours net du fonds. poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100 % de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB - » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la 	<p>l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion. <p>L'allocation globale du portefeuille détaillée ci-après devra à tout moment respecter les 2 indicateurs de risque suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4. Maximum 10% d'exposition au risque Actions <p>L'allocation sera répartie en 2 poches, l'une d'allocation « core » sur des produits de taux, la 2ème poche étant une poche de diversification :</p> <ul style="list-style-type: none"> poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des contrats financiers simples. La notation moyenne des émetteurs détenus au sein des OPC sous-jacents éligibles devra être a minima de BBB. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100 % de l'actif du fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en
--	---	---

	<p>société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10 % de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.</p> <p>Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100 % de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité...).</p> <p>La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.</p> <p>Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds.</p> <p>Pour les investissements sous forme d'OPC</p>	<p>cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.</p> <ul style="list-style-type: none"> poche « diversification » : l'exposition du FCP aux actifs risqués est limitée à 20 % maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les OPC sous-jacents pourront être des OPC investissant en actions de tout marché et de toute taille de capitalisation (max 10% de l'actif net), obligations convertibles, obligations à caractère spéculatif (High Yield) ou encore Absolute Return. <p>Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100 % de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit). Seule la couverture du risque de change pourra être réalisée sur les marchés de gré à gré.</p> <p>La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.</p> <p>Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds.</p>
--	--	--

20 rue de la Baume
CS 10020
75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00

Télécopieur : 01 55 31 24 69

www.apicil-asset-management.com

	<p>actions, le FCP privilégiera des fonds gérés par la société de gestion Apicil AM qui s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire et dénommée M.U.S.T.[®] (Measurement Under Standardized Tools). La partie Actions du FCP bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie (bottom-up) de sélection d'actions (stock picking pur) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation régulière du capital. Les actions sont sélectionnées sans contrainte géographique, ni sectorielle.</p> <p>L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0 % de l'actif net et maximum 20 % de l'actif net.</p>	
		<p><i>Des modifications ont également été apportées notamment des modifications de références réglementaires.</i></p>